

# Portrait social

Caf du Var

2023



**44%**  
PERSONNES  
COUVERTES

**212 000**  
ALLOCATAIRES

Cafdata

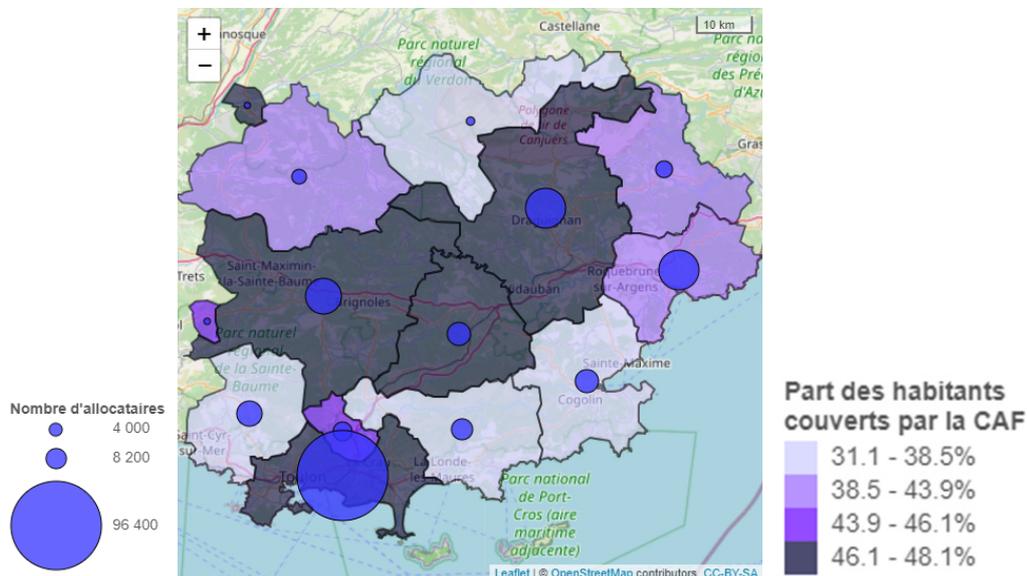
Dans le Var, **485 800** habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit **44 %** de la population totale. Sur le territoire, ce taux varie de 31% à 48% selon les communautés de communes.

Le département se caractérise par une proportion plus importante de personnes isolées avec ou sans enfant (64% dans le Var, 62% au niveau national) dont 26% sont des familles monoparentales.

**3 100** étudiants bénéficient d'une aide, soit 1% de l'ensemble des allocataires (5% au niveau national).

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et la réduction des inégalités de revenu. 15% des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales, proportion identique à celle du niveau national. **77 000 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus** avec un niveau de vie inférieur à 1 253 € par unité de consommation. **Dans ces foyers précaires vivent 71 000 enfants.**

## Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



Sources : Caf 30/06/2023 donc sans les allocataires ne percevant que l'allocation de rentrée scolaire.  
Insee RP 01/01/2021  
© IGN @ Geofla 2.0.2021

**POUR ALLER PLUS LOIN**  
[https://data.caf.fr/explore/dataset/s\\_ben\\_com\\_f/table/](https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/)

Portrait social | Caf du Var



Petite enfance



Enfance et parentalité



Logement et cadre de vie



Solidarité et insertion



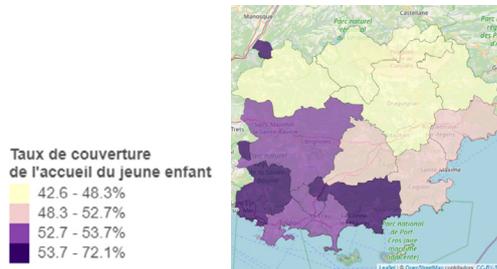
Zoom EAJE



# Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

## Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2021

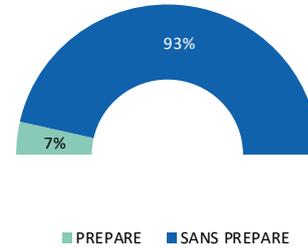


Sources : Education nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoess, Drees, Msa 2021 © IGN @ Geofla 2.0.2021

La Caf du Var soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles.

En 2021, **16 300 places sont disponibles pour les familles**. Le Var, avec **52 places offertes pour 100 enfants**, se situe en dessous de la moyenne de l'ensemble des départements de France (59 places pour 100 enfants). Ce taux est fortement influencé par les données de la métropole Toulon-Provence Méditerranée qui concentre à elle seule 42% des enfants de moins de 3 ans. La part de l'offre de garde par un assistant maternel est de 44%, ce qui place ce mode d'accueil « formel » au second rang des modes d'accueil dans notre département, alors qu'il représente le 1er mode d'accueil au niveau national avec une part de 53 %.

## Enfants couverts par la prestation PreParE



Source : Caf 2023

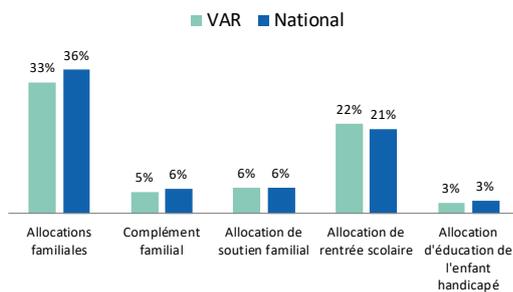
Pour les familles souhaitant interrompre leur activité pour prendre un congé parental afin de s'occuper de leur jeune enfant, une réponse leur est apportée à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) : **2 000 enfants ont des parents qui la perçoivent, soit 7% des enfants de moins de 3 ans**.



# Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

## Répartition des allocataires par prestations



Source : Caf 2023

La Caf contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants :

- 33% des allocataires bénéficient des allocations familiales, versées à partir du deuxième enfant, et 5% obtiennent un complément familial,
- 22% reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants,
- 6% perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,
- 3% sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.

## Les structures financées en 2023



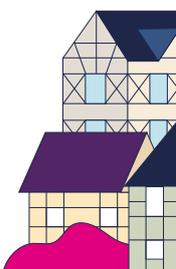
Source : Caf 2023

La Caf témoigne également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et de soutenir leurs initiatives.

Reaap : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents  
Laep : Lieux d'accueil enfants-parents  
Clas : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

POUR ALLER PLUS LOIN

[https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv\\_pe\\_epci/table/?disjunctive.annee](https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv_pe_epci/table/?disjunctive.annee)

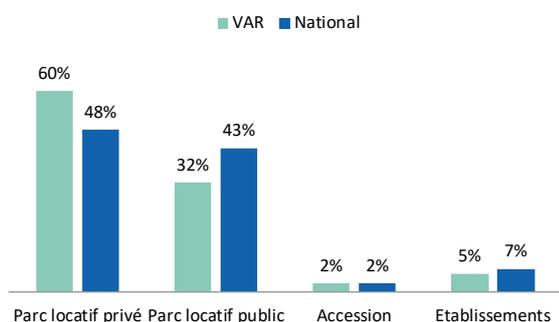




# Logement et cadre de vie

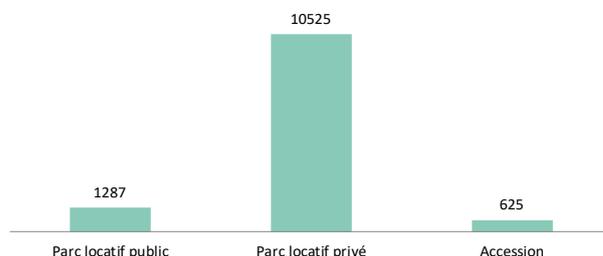
Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Au mois de juin 2023, **82 500 foyers varois** reçoivent une aide au logement de la part de la Caf. Cela représente une population de **161 800 personnes, soit 15% de la population** totale du département. Le Var se caractérise par une proportion plus importante de bénéficiaires d'aides au logement dans le parc locatif privé (60% contre 43% au niveau national).

Allocataires consacrant au moins 40% de leurs revenus au paiement du loyer et des charges



Après perception des aides au logement, **12 400 foyers consacrent au moins 40% de leurs revenus au paiement du loyer et des charges**. La nature de logement se révèle un facteur essentiel. Dans le Var, où le parc locatif privé est largement majoritaire, avec des loyers plus élevés, la proportion des allocataires dépensant au moins 40% de leurs revenus pour se loger est multiplié par 4 par rapport au parc social (21% vs 5% dans le parc social).



# Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche Famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par :

- Le versement du Revenu de Solidarité Active (RSA) à **31 900 foyers** sur le territoire.
- **78 800 allocataires** varois bénéficiaires de la Prime d'activité, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi, soit 37% des foyers allocataires varois (34% au niveau national).

Également incitative à la reprise d'une activité, la Prime d'activité est cumulée au RSA pour 7 800 foyers en 2023.

- **20 700 personnes** souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles bénéficient de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH). 58% d'entre elles perçoivent l'AAH à taux plein (60% au niveau national).

## Profil des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active

**31 900**

BÉNÉFICIAIRES  
DU RSA

**17%**

DES BÉNÉFICIAIRES  
ONT MOINS DE 30 ANS

**59%**

SONT DES PERSONNES  
ISOLÉES

**10%**

SONT DES FAMILLES  
BÉNÉFICIAIRES DE LA  
MAJORATION ISOLEMENT\*

\* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

POUR ALLER PLUS LOIN

[https://data.caf.fr/explore/dataset/al\\_s\\_type\\_parc\\_com\\_f/](https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parc_com_f/)

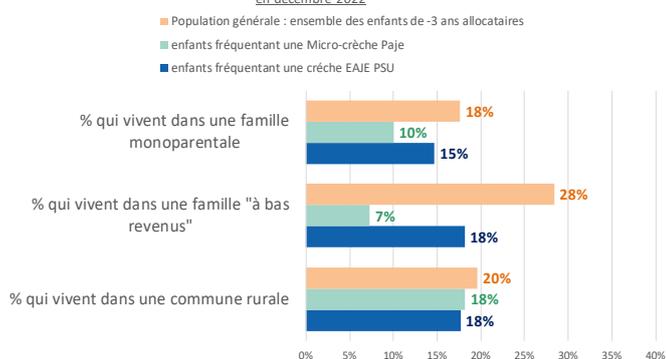




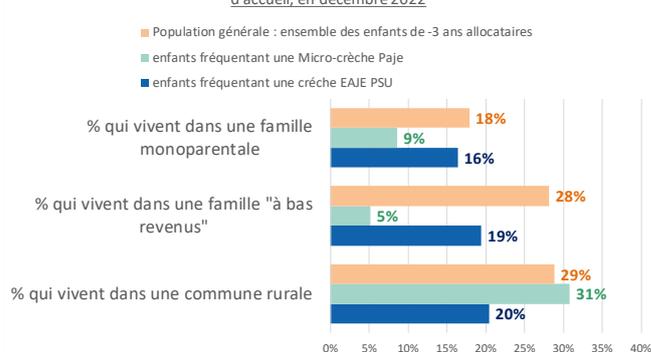
## Les caractéristiques des enfants de moins de 3 ans accueillis dans un Établissement d'Accueil du Jeune Enfant en 2022

Le recours des familles aux Établissements d'Accueil du Jeune enfant (EAJE) est mesuré annuellement par le dispositif de recueil Filoué, complété des données administratives de la Cnaf.

VAR : caractéristiques des enfants de moins de 3 ans selon le mode d'accueil, en décembre 2022



National : caractéristiques des enfants de moins de 3 ans selon le mode d'accueil, en décembre 2022



**Micro-crèche PAJE** : micro-crèche financée via le complément de mode de garde versé aux familles. **EAJE PSU** : Établissement d'accueil du jeune enfant percevant la Prestation de Service Unique (multi-accueil, jardin d'enfants, accueil familial, accueil parental et micro-crèche).

**Sources** : Filoué, Allstat FR6 et FR2

**Champ** : Département de la Var, année 2022. Ensemble des enfants de moins de 3 ans des familles allocataires, présentes dans les tables allocataires du mois de décembre (28 670 enfants) ; Enfants de moins de 3 ans accueillis par une micro-crèche PAJE au moins une heure au mois de décembre (1 220 enfants) ; Enfants de moins de 3 ans au 31 décembre identifiés par Filoué comme accueillis par un EAJE PSU au moins une heure au mois de décembre (7 325 enfants).

Dans le Var, la part des jeunes enfants fréquentant un accueil PSU dont la famille est monoparentale est sous-représentée par rapport à l'ensemble des enfants des familles allocataires du département (15% de monoparents contre 18%), tout comme à l'échelle nationale. Même analyse pour les enfants de moins de 3 ans qui vivent dans une famille à bas revenus: 18% des enfants accueillis en EAJE PSU contre 28% de l'ensemble des jeunes enfants du département.

Quant aux enfants fréquentant une micro-crèche Paje, la proportion de familles monoparentales et de familles à bas revenus est beaucoup plus faible : respectivement 10% et 7%. 67% des communes varoises sont rurales et 20% des enfants de moins de 3 ans à charge d'allocataires Caf vivent dans cet espace. La part de ces enfants se répartit équitablement entre les crèches PSU et Paje (18% pour les deux types de structures).

**Filoué** – Fichier localisé des enfants usagers d'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) – est un recueil de données individuelles de facturations auprès des EAJE PSU sur l'année civile. Elles sont croisées avec les informations sur l'activité des EAJE et celles sur les familles allocataires et leurs droits. Seuls les EAJE dont la complétude des données est satisfaisante sont conservés dans les études. Les données départementales sont restituées uniquement si ces EAJE représentent au moins 70 % du nombre de places en EAJE PSU sur le territoire. **Dans le Var, les EAJE PSU ayant répondu à Filoué couvrent 82 % des places. Les 7 325 enfants identifiés par Filoué et sur lesquels portent les analyses ne représentent donc qu'une partie des enfants en EAJE PSU.** Les données nationales de la base Filoué ont été pondérées afin d'être représentatives de l'ensemble du territoire français.

**Indicateur de bas revenu** – L'indicateur de bas revenu est calculé à partir des ressources de la famille ajoutées aux prestations qu'elle perçoit l'année de fréquentation du mode d'accueil. Ce montant est divisé par le nombre d'unités de consommation de la famille puis est comparé au seuil de bas revenu calculé par l'Insee (1 253 euros en 2022).

La grille communale de densité permet de classer les communes en fonction de leur nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants au sein de la commune. Moins la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme peu dense. Sur ces principes, l'Insee a défini en 2021 l'**espace rural\*** comme étant composé des communes peu ou très peu denses (qu'elles soient ou non sous influence d'un pôle urbain). [\\*https://www.insee.fr/fr/statistiques/5039991?sommaire=5040030](https://www.insee.fr/fr/statistiques/5039991?sommaire=5040030)